

# (Quadria



CHARTRE DES RELATIONS AVEC  
NOS FOURNISSEURS



*La présente Charte s'inscrit dans la démarche éthique de Quadria. Elle s'applique à tous les collaborateurs de Quadria qui, dans le cadre de la mise à disposition des fournitures demandées, sont en relation avec des fournisseurs et des sous-traitants. Elle définit les principes et valeurs à mettre œuvre en termes d'éthique et de relations contractuelles*

## COMPORTEMENT ETHIQUE DES REPRESENTANTS DE QUADRIA

De manière générale, il appartient à chaque collaborateur, lorsqu'il agit pour le compte de Quadria :

- De se conformer aux règles de droit applicables et de respecter les règles édictées par la Charte Ethique de Quadria
- De respecter les instructions, politiques et procédures du groupe et notamment le programme d'intégrité développé par la Direction
- D'adopter un comportement respectueux des valeurs de la société
- De traiter avec courtoisie les salariés et représentants des fournisseurs y compris en phase de conflit
- De ne pas divulguer d'informations confidentielles de Quadria ou de ses fournisseurs
- De contribuer par son comportement et ses décisions à la bonne réputation du groupe.

En particulier, chaque collaborateur veille à éviter toute situation susceptible d'être interprétée comme un conflit d'intérêt réel ou apparent. A ce titre il informe systématiquement sa hiérarchie lorsqu'un lien personnel, familial ou financier existe entre un fournisseur et lui-même.

De même, chaque collaborateur veille à éviter tout comportement susceptible d'être interprété comme de la corruption réelle ou apparente, tel faire ou recevoir des cadeaux ou marques d'hospitalité qui ne seraient pas conformes à la politique de la société.

En cas de doute sur un comportement à adopter ou une décision à prendre au regard des règles énoncées ci-dessus, il appartient au collaborateur concerné de consulter sa hiérarchie avant d'engager toute action ou décision.

La démarche éthique de Quadria implique également les fournisseurs. Ainsi, Quadria demande à toutes ces sociétés de s'engager à respecter le « Code de Conduite des Fournisseurs de Quadria », document qui cadre les attentes de la société en matière de gouvernance, d'environnement et de droits de l'homme, ainsi que dans le domaine social.

Dans ce contexte, les acheteurs doivent demander aux fournisseurs (ou aux sociétés susceptibles d'en faire partie) de signer le « Code de Conduite des Fournisseurs de Quadria ».

Toute déviation identifiée fait l'objet d'un plan de progrès fournisseur qui assure Quadria de la volonté du fournisseur de respecter à terme le « Code de Conduite des Fournisseurs de Quadria ».

Sans plan de progrès, un plan de sortie du fournisseur de Quadria est organisé.

## VOLET « RELATIONS FOURNISSEURS »

Quadria s'engage à développer avec ses fournisseurs des relations équitables et mutuellement bénéfiques. À ce titre, Quadria :

- S'oblige à traiter équitablement ses fournisseurs tout au long des procédures de consultation
- Communique à ses fournisseurs ses éléments pertinents d'appréciation et informe les candidats non retenus sans enfreindre les règles de confidentialité
- Communique sur des prévisions d'activité qui ne soient pas de nature à induire le fournisseur en erreur
- S'oblige à préserver la confidentialité des informations reçues des fournisseurs et s'interdit l'utilisation d'un savoir-faire d'un fournisseur
- Notifie promptement au fournisseur toutes les réserves ou réclamations relatives aux fournitures délivrées ou manquements à ses obligations
- S'oblige à répondre avec diligence aux sollicitations des fournisseurs
- Favorise le développement d'une relation à long terme avec ses fournisseurs, veille aux éventuelles situations de dépendance et évite toute rupture brutale des relations contractuelles
- Partage avec les fournisseurs les résultats des évaluations de leurs prestations
- Prend en compte les efforts de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Il est de la responsabilité de la Direction des achats de Quadria de s'assurer de l'appropriation de ces règles par les équipes achats et par les opérationnels en relation avec les fournisseurs.

En outre, Quadria soutient ses fournisseurs de type PME afin de renforcer les filières de service informatique de proximité.

De plus, les équipes achats et les opérationnels doivent veiller à :

- Mettre en place des plans de financement (avances, acomptes et solde) conformes aux calendriers de réalisation des travaux ;
- Mettre en place les conditions de pénalité adaptées aux enjeux du contrat et à la structure des fournisseurs
- Respecter le principe de préservation ou de juste rémunération de la propriété intellectuelle et d'utilisation des résultats du contrat
- Optimiser les délais de paiement.

La Direction des Achats